



# Tennis-Point Junior Grand Prix presented by HEAD

**2023/2024**

## Règlement

<b>I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES .....</b>	<b>3</b>
Art. 1 Objet de la série de tournois .....	3
Art. 2 Dispositions du tournoi .....	3
<b>II. ORGANISATION .....</b>	<b>3</b>
Art. 3 Compétence et déroulement.....	3
Art. 4 Date et nombre de tournois .....	3
Art. 5 Candidature, désignation de l'organisateur .....	3
Art. 6 Date d'organisation .....	3
Art. 7 Taxe d'inscription .....	4
Art. 8 Official, Referee.....	4
<b>III. RÉALISATION .....</b>	<b>4</b>
Art. 9 Catégories d'âges .....	4
Art. 10 Droit de participation .....	4
Art. 11 Inscription .....	4
Art. 12 Inscriptions multiples, règlement de Swiss Tennis.....	5
Art. 13 Inscriptions surnuméraires.....	5
Art. 14 Wild Cards .....	5
Art. 15 Taxe d'inscription .....	5
Art. 16 Administration du tournoi / Annonce de résultats .....	5
Art. 17 Têtes de séries.....	5
Art. 18 Tirage au sort .....	5
Art. 19 Convocation .....	5
Art. 20 Poursuite des matches pas les perdants.....	5
Art. 21 Photos des vainqueurs .....	5
<b>IV. Dispositions techniques.....</b>	<b>6</b>
Art. 22 Balles.....	6
Art. 23 Arbitre.....	6
Art. 24 Publicité .....	6
Art. 25 Mode de match .....	6
Art. 26 Tournois d'une journée avec max. 8 participants .....	6
Art. 27 Jeux de groupes.....	7
Art. 28 Attribution des points de classement & points Grand Prix .....	7
<b>V. PRIX DE CLASSEMENT.....</b>	<b>8</b>
Art. 29 Qualification.....	8
Art. 30 Prix de classement.....	8
<b>VI. PRIX DU TOURNOI.....</b>	<b>8</b>
Art. 31 Points Grand Prix.....	8
Art. 32 Joueurs perdant au premier tour.....	8
Art. 33 Joueurs participant à plusieurs tournois.....	8
Art. 34 Utilisation des points.....	9
Art. 35 Durée de validité .....	9
<b>VII. DISPOSITIONS FINALES.....</b>	<b>9</b>
Art. 36 Droit réservé et complémentaire.....	9
Art. 37 Comportement des participants aux tournois .....	9
Art. 38 Entrée en vigueur .....	9

## I. Dispositions générales

### Art. 1 Objet de la série de tournois

L'objet du Tennis-Point Grand Prix Junior presented by HEAD est de proposer aux jeunes âgés de jusqu'à 16 ans passionnés par le tennis une série de tournois attrayante et unique en son genre, organisée dans toute la Suisse. Il doit permettre aux jeunes de se lancer dans les tournois et servir de plate-forme de repérage et d'encouragement de talents.

### Art. 2 Dispositions du tournoi

Les dispositions du tournoi sont définies dans ce règlement. Un extrait de ces dispositions se trouve dans la mise au concours du tournoi.

Pour tous les cas non réglementés ici, le règlement des tournois de Swiss Tennis s'applique. Dans les cas particuliers, c'est le Förderverein Breitensport Tennis (FvBT) (Association de promotion sport amateur Tennis) qui décide.

## II. Organisation

### Art. 3 Compétence et déroulement

Le Förderverein Breitensport Tennis (FvBT) coordonne le Tennis Grand Prix et surveille l'organisation de celui-ci par les Officials, qui mettent en place les différents tournois dans les centres en propre régie. Les Officials s'engagent à respecter les dispositions de ce règlement.

La coordination du Masters est du ressort du Förderverein Breitensport Tennis (FvBT) et du centre impliqué.

### Art. 4 Date et nombre de tournois

Les tournois du Junior Grand Prix sont organisés chaque année durant les mois de septembre à avril. Les dates précises figurent dans le calendrier des tournois de Swiss Tennis.

### Art. 5 Candidature, désignation de l'organisateur

Chaque centre disposant d'au moins trois terrains couverts peut poser sa candidature auprès du Förderverein Breitensport Tennis (FvBT) d'ici au 31 mai de l'année précédant l'organisation. Les organisateurs sont désignés par le Förderverein Breitensport Tennis (FvBT) d'ici au 30 juin.

### Art. 6 Date d'organisation

En coordination avec les organisateurs, le Förderverein Breitensport Tennis (FvBT) détermine les dates d'organisation. Selon le nombre de participants et du nombre de terrains disponibles, un tournoi dure entre 1 et 3 jours.

#### **Art. 7 Taxe d'inscription**

Les frais de participation sont dus à la salle de tennis et doivent être réglés à la direction du tournoi au lieu du tournoi respectif avant le premier match.

Les salles de tennis mettront gratuitement à disposition les affiches, la mise au concours, le tableau, les balles et les prix pour les finalistes et les perdants du premier tour.

#### **Art. 8 Official, Referee**

L'organisateur du tournoi doit désigner un Official breveté (règlement des tournois de Swiss Tennis, art. 18/19). Des Referees ne sont pas prescrits.

### **III. Réalisation**

#### **Art. 9 Catégories d'âges**

Le Junior Grand Prix est organisé dans les catégories d'âges suivantes:

Catégorie 16&U: jusqu'à 16 ans

Catégorie 14&U: jusqu'à 14 ans

Catégorie 12&U: jusqu'à 12 ans

Catégorie 10&U: jusqu'à 10 ans

Epreuves

Le Junior Grand Prix comprend les épreuves suivantes:

Catégorie 16&U: MS R1/R5

Catégorie 14&U: MS R1/R5 MS R6/R9 WS R1/R5 WS R5/R9

Catégorie 12&U: MS R3/R6 MS R7/R9 WS R5/R9

Catégorie 10&U: MS R5/R9 WS R6/R9

#### **Art. 10 Droit de participation**

Sont autorisés à participer tous les juniors munis d'une licence Swiss Tennis valable et répondant aux exigences stipulées aux art. 10 et 11. Les résultats sont pris en compte pour le classement de Swiss Tennis.

#### **Art. 11 Inscription**

Les inscriptions adressées à l'organisateur peuvent s'effectuer par le biais du calendrier des tournois de Swiss Tennis, par e-mail ou par écrit par la poste. Conformément au règlement de Swiss Tennis, la clôture des inscriptions est fixée au mardi soir 20h00.

Pour chaque date de tournoi, le participant peut **uniquement** s'inscrire pour un tournoi et une catégorie.

**Art. 12 Inscriptions multiples, règlement de Swiss Tennis**

Conformément à les changements dans l'essence du tournoi de Swiss Tennis 2019.

**Art. 13 Inscriptions surnuméraires**

En cas d'inscriptions surnuméraires, les joueurs seront pris en compte en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions pour le tournoi.

**Art. 14 Wild Cards**

Le Förderverein Breitensport Tennis (FvBT) a la possibilité d'attribuer des Wild Cards conformément à l'art. 24 du règlement des tournois de Swiss Tennis.

**Art. 15 Taxe d'inscription**

La taxe d'inscription est due au centre et doit être réglée à la direction du tournoi au lieu du tournoi respectif avant le premier match.

**Art. 16 Administration du tournoi / Annonce de résultats**

La totalité de l'administration, de l'inscription à l'annonce des résultats, s'effectue via l'application d'organisation de tournois de Swiss Tennis «Advantage». Les résultats sont transmis à Swiss Tennis par l'Official responsable d'ici au dimanche 24h00.

De même, la liste de contrôle doit être retournée au Förderverein Breitensport Tennis (FvBT) dans les trois jours.

L'attribution des points est exécutée par le Förderverein Breitensport Tennis (FvBT).

**Art. 17 Têtes de séries**

Les têtes de séries sont établies selon la valeur de classement en vigueur, en principe le mercredi.

**Art. 18 Tirage au sort**

Le tirage au sort est effectué par le Förderverein Breitensport Tennis (FvBT) le jour consécutif à la clôture des inscriptions, dans les bureaux de Th. Maurer Treuhand AG à Dübendorf.

**Art. 19 Convocation**

Les participantes et participants doivent s'informer par eux-mêmes de l'intégration dans le tableau et des horaires de matches. Le tableau, y compris les heures de matches, est publié dans le calendrier des tournois de Swiss Tennis.

**Art. 20 Poursuite des matches par les perdants**

Contrairement au règlement des tournois de Swiss Tennis, le perdant ne peut **pas** continuer à jouer en cas de w.o.

**Art. 21 Photos des vainqueurs**

L'organisateur du tournoi est tenu de prendre des photos des finalistes de toutes les épreuves devant la bannière du sponsor et de les mettre à la disposition du Förderverein Breitensport Tennis (FvBT) dans les 3 jours suivant la fin du tournoi. Les photos sont mises gratuitement à la disposition des sponsors principaux et du Förderverein Breitensport Tennis (FvBT).

## IV. Dispositions techniques

### Art. 22 Balles

La marque des balles des différentes compétitions est déterminée par le Förderverein Breitensport Tennis (FvBT). Tous les catégories jouent en HEAD TOUR except MS 10&U, MS 12&U R7/R9 et WS 10&U avec HEAD T.I.P. green.

Quatre nouvelles balles sont mises à disposition tous les deux matches.

### Art. 23 Arbitre

La présence d'arbitres n'est pas prescrite. Pour faciliter le déroulement du match, c'est-à-dire en soutien des participant(e)s, il peut être fait appel aux Officials.

### Art. 24 Publicité

Pendant les tournois, le sponsor principal et les co-sponsors doivent se voir donner la possibilité d'installer ou d'accrocher des supports publicitaires et promotionnels.

Par leur participation, les joueurs/joueuses acceptent que leurs adresses soient utilisées à des fins publicitaires.

### Art. 25 Mode de match

Les formes de tournois suivantes peuvent être utilisées:

- Tournoi selon la formule de l'élimination directe (système coupe)
- Tournois avec jeux de groupes

Aux côtés du Förderverein Breitensport Tennis (FvBT), l'organisateur détermine une forme de tournoi adaptée au nombre de participants.

En présence de 3 participants, un jeu de groupes est organisé.

En présence de 4 participants, le tournoi est organisé sur une journée, c'est-à-dire 2 demi-finales, 1 grande finale. Le match pour les 3<sup>e</sup> /4<sup>e</sup> places (petite finale) fait partie intégrante du tournoi. Il ne s'agit pas d'un tour de consolation, le vainqueur reçoit également 1 point pour le classement général. Si un joueur ne se présente pas, le match est considéré comme w.o.

A partir de 5 participants, un tableau est tenu.

Le match se joue en 2 sets gagnants. Si le score est de 6/6 dans les deux premiers sets, un tiebreak est joué. A la place du 3<sup>e</sup> set, un Champions-Tiebreak (en 10 points) est joué.

Si le nombre de participants le permet, un tour de consolation est proposé dans toutes les catégories.

### Art. 26 Tournois d'une journée avec max. 8 participants

Si les inscriptions des tournois d'une journée sont réparties en plusieurs groupes /tableaux, cette répartition doit correspondre exactement aux forces respectives (classement → valeur de compétition).

**Art. 27 Jeux de groupes (3 participants)**

Dans l'éventualité où des jeux de groupes sont organisés et où plusieurs joueurs ont gagné le même nombre de matches, le classement est établi selon les critères suivants:

- rencontre directe des deux joueurs (face-à-face)
- meilleure différence aux sets (3 participants avec le même nombre des matches gagnés)
- meilleure différence aux games (3 participants avec le même nombre des matches gagnés)
- tirage au sort (3 participants avec le même nombre des matches gagnés)

**Art. 28 Attribution des points de classement & points Grand Prix**

Les points de classement et de Grand Prix sont attribués selon le schéma suivant:

Points Grand Prix

Jeu de groupes (3 participants)

Vainqueur 30 points

2<sup>e</sup> place 10 points

Tournoi d'une journée (4 participants)

Vainqueur 30 points

2<sup>e</sup> place 10 points

Tableau (à partir de 5 participants)

Vainqueur 40 points

Finaliste 20 points

Tableau (à partir de 8 participants)

Vainqueur 50 points

Finaliste 30 points

½ finaliste 10 points

Tableau (à partir de 17 participants)

Vainqueur 60 points

Finaliste 40 points

½ finaliste 20 points

¼ finaliste 10 points

Les points ne sont attribués que lorsqu'au moins un tour a été gagné (également victoires par w.o.).

**Points pour le classement général**

Pour chaque victoire, 1 point au classement général est attribué (également victoire par w.o.). Les victoires au tour de consolation ne donnent pas droit à des points pour le classement.

## V. Prix de classement

### Art. 29 Qualification

Les 8 joueurs/joueuses de chaque compétition totalisant le plus grand nombre de points reçoivent les prix de classement.

A nombre de points égaux, les critères suivants décident dans l'ordre:

- nombre de participations à des tournois dans la compétition correspondante
- rencontre directe (face-à-face)
- tirage au sort

### Art. 30 Prix de classement

Il n'est plus organisé de Masters. Les prix sont envoyés au terme de la saison 2022/23, au cours du mois de mai, conformément au tableau de classement.

## VI. Prix du tournoi

### Art. 31 Points Grand Prix

Au lieu de prix, le joueur reçoit des points Grand Prix (voir art. 28) qu'il peut échanger contre des primes indiquées dans la mise au concours du tournoi.

Ces points peuvent être utilisés immédiatement ou cumulés tout au long de la série de tournois.

Les points Grand Prix ne sont pas la propriété personnelle du joueur et ils peuvent être cédés à des tierces personnes. Le Förderverein Breitensport Tennis (FvBT) s'abstient volontairement d'indiquer une valeur de base pour chaque point.

Seuls des points Grand Prix peuvent être échangés contre des primes, pas des points de classement!

### Art. 32 Joueurs perdant au premier tour

Si le nombre de participants ne permet pas de tour de consolation, les joueurs perdant au premier tour se voient attribuer 30 points Grand Prix. Si un tour de consolation est organisé et que la personne y participe, celle-ci perd son droit aux 30 points Grand Prix pour les perdants au premier tour.

### Art. 33 Joueurs participant à plusieurs tournois

Tous les participants ont droit à 100 points Grand Prix supplémentaires s'ils prennent part à cinq tournois Grand Prix. Ce bonus n'est versé qu'une seule fois.

Les points doivent être demandés par écrit auprès du Förderverein Breitensport Tennis (FvBT) jusqu'au 31 mai 2024.

**Art. 34 Utilisation des points**

Le nombre de points requis pour une prime doit impérativement être atteint. Il est possible de verser la valeur manquante en liquide (1 point Grand Prix = 1.00 CHF).

Les points Grand Prix non utilisés ou excédentaires ne peuvent pas être échangés contre la somme équivalente en liquide.

Les points Grand Prix doivent être échangés contre des primes d'ici au 31 mai 2024. Toutes les primes pour 30 points doivent si possible être retirées d'ici au Masters, exclusivement auprès des centres participants.

Les primes sont remises dans la limite des stocks disponibles.

**Art. 35 Durée de validité**

Tous les points Grand Prix sont valables jusqu'au 31 mai 2024. Ils expirent définitivement et n'ont plus de valeur à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024. La date du cachet postal fait foi!

## **VII. Dispositions finales**

**Art. 36 Droit réservé et complémentaire**

Pour tous les cas non réglés dans ce règlement, le règlement des tournois de Swiss Tennis s'applique. En cas de lacunes du règlement ou d'incertitudes au niveau de l'interprétation de dispositions en lien avec le Junior Grand Prix, le Förderverein Breitensport Tennis (FvBT) tranche de façon définitive. Il en va de même pour les litiges issus de l'application de ce règlement.

**Art. 37 Comportement des participants aux tournois**

Les participant(e)s au Junior Grand Prix ne respectant pas ce règlement ou les directives de l'organisateur du tournoi peuvent être rayés du classement par le Förderverein Breitensport Tennis (FvBT) et/ou exclus d'une participation aux tournois consécutifs. Les actes antisportifs sont automatiquement signalés à Swiss Tennis.

**Art. 38 Entrée en vigueur**

Ce règlement entre en vigueur pour l'organisation du Junior Grand Prix 2023/24 et s'applique aux années consécutives en l'absence de modifications éventuelles.

## Parties jouées sans arbitre (ITF)

### Directives pour les joueurs

**Tous les joueurs sont tenus d'observer les directives suivantes lorsqu'ils disputent un match sans arbitre.**

- Chaque joueur répond des décisions sur sa moitié de court.
- Tout «out» ou «faute» doit être énoncé de façon clairement audible pour l'adversaire aussitôt que la balle a rebondi
- En cas de doute, le joueur doit décider en faveur de son adversaire.
- Si un joueur donne une balle «out» par erreur et constate ensuite qu'elle était bonne, il faudra rejouer le point à moins qu'il ait été gagnant (l'adversaire bénéficie alors automatiquement du point! Exception sur les terrains en terre battue).
- Le serveur doit annoncer le score à haute et intelligible voix avant chaque 1<sup>er</sup> service.
- Si un joueur n'est pas d'accord avec une décision de son adversaire, il peut en référer au Referee ou à son suppléant.

### Directives pour les Referees

Dans une partie qui se joue sans arbitre, des problèmes peuvent survenir lorsque les joueurs ne parviennent pas à s'entendre sur des décisions de fait ou sur l'interprétation de certaines règles. D'où l'importance pour le Referee (ou ses assistants) de circuler en permanence entre les différents courts. Les joueurs aiment pouvoir s'en remettre à un officiel dans les situations litigieuses.

Le Referee (ou les assistants) devraient observer les règles suivantes pour être à la hauteur dans les situations de ce genre:

#### **Balle sur la ligne (vaut pour les parties qui ne sont pas disputées sur terre battue)**

Si un Referee (ou un assistant) est appelé sur le court parce qu'on n'arrive pas à décider si une balle a touché la ligne ou non et qu'il n'a pas assisté lui-même à l'échange de balles, il doit demander au joueur qui a pris la décision s'il est certain de ce qu'il avance. Si le joueur répond par l'affirmative, le point sera compté en conséquence.

Lorsqu'il paraît recommandable de continuer la partie en présence d'un arbitre, le Referee doit tenter de trouver un arbitre de chaise se chargeant de toutes les tâches et qui prendra toutes les décisions concernant la ligne. Si ce n'est pas possible (p. ex. faute d'un arbitre de chaise expérimenté ou parce qu'il n'y a pas de chaise d'arbitre), le Referee (ou son assistant) pourra rester sur le court afin d'observer le déroulement de la partie. Le cas échéant, il devrait annoncer aux joueurs qu'il va corriger toutes les décisions manifestement fausses prises par les joueurs.

Les Referees (ou les assistants) doivent faire attention à ne pas trop se laisser impliquer dans un match et à ne pas invoquer la gêne, intentionnelle ou non, lorsque les balles sont serrées. Avant d'appliquer la règle de la gêne, le chef-arbitre doit être tout à fait certain que le joueur s'est trompé dans sa décision.

#### **Discussion sur le score**

Si le Referee (ou son assistant) est appelé sur le court pour trancher dans un différend au sujet du score, il devrait passer en revue avec les joueurs tous les points ou jeux pour lesquels ils sont d'accord. On ne touchera pas à ces points et ces jeux-là, mais il faudra répéter ceux qui font l'objet de la dispute.

Une fois que la discussion est close au sujet du score, il importe pour le Referee (ou son assistant) de rappeler aux joueurs que le serveur doit annoncer le score à son adversaire à haute et intelligible voix avant chaque premier service.

#### **Autres contentieux**

Quelques autres difficultés et problèmes peuvent se présenter dans une rencontre sans arbitre.

Seul le Referee (ou l'assistant) peut invoquer une faute de pied, le relanceur n'y est pas autorisé. Mais pour pouvoir sanctionner des fautes de pied, le Referee doit dans tous les cas se trouver sur le court. Il ne pourra en aucun cas sanctionner une faute de pied s'il se trouve hors du court.